



**BUREAU
COORDONNATEUR
RÉTROACTIVITÉ
2020-2021
2021-2022**

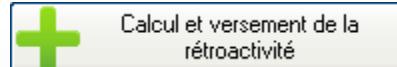


PRÉ-REQUIS

- Cette opération nécessite l'installation de la **mise à Jour 01-04-2022** du logiciel Enfantin.
- Vous devez avoir pris connaissance de **l'instructions 10 1** publiées par le Ministère de la Famille en date du **28-03-2022**.
- Cette procédure ne concerne que les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.
- Vous devez traiter vos fiches de présences aux anciens taux et ce jusque au **31-03-2022**.

PROCÉDURE

1. Traiter vos fiches de réclamations d'avril 2022 comme d'habitude.
2. Créer votre rétribution comme d'habitude.
3. Avant d'effectuer le versement, cliquez sur le bouton :



PROCÉDURE

Rétroactivité

Rétroactivité et calcul des APSS (FIPEQ-CSQ)

Du	Au	\$ PCR	\$ Coupon	\$ Hand	\$ Hand MT	\$ Hand Scol.	\$ PCRS	\$ PCRS JP	\$ APSS	\$ APSS H.
► 01/04/2019	31/03/2020	1.31	0.48	1.31	1.31	1.28	0.11	0.76	0	0
01/04/2020	14/02/2021	1.35	0.48	1.35	1.35	1.28	0.11	0.76	-0.11	-0.11

2 Ajustements de la subvention pour la période du 01-04-2019 à février 2021

1 Mettre à jour les montants Effacer

3

Recherche ou ajout manuel d'un service

Tableau de visualisation et ajustement du versement de la rétroactivité.

Calcul des ajustements rétroactifs pour la période du : 01/04/2019 au 31/03/2020

Service de garde	Type de rétroactivité	Jours	Montant	Jours (Syndicat)
►	Allocation de base PCR 59 mois ou moins	150	196.5	150
	Alloc. suppl. - Enfant 17 mois ou moins	0	0	0
	Alloc. suppl. - Enfant handicapé 59 mois ou (-)	0	0	0
	Alloc. suppl. - Enfant d'âge scolaire (classe)	0	0	0
	Alloc. suppl. - Enfant d'âge scolaire (pédago.)	0	0	0
	Alloc. suppl. - EHAMT	0	0	0
	Alloc. suppl. - Enfant handicapé d'âge scolaire	0	0	0
	Allocation de base PCR 59 mois ou moins	1321.5	1731.165	1321.5
	Alloc. suppl. - Enfant 17 mois ou moins	155.5	74.64	0
	Alloc. suppl. - Enfant handicapé 59 mois ou (-)	0	0	0
	Alloc. suppl. - Enfant d'âge scolaire (classe)	0	0	0

Filtrer selon la méthode de correspondance de la RSG

[Tous]

7 Imprimer le sommaire des ajustements rétroactifs

4 Imprimer le document à remettre aux

6 Faire parvenir le document par courriel aux RSG.

5 Appliquer les calculs.

IMPORTANT : Conservez une copie de ces documents dans vos dossiers, le système ne pourra pas les reproduire à la prochaine révision de ce formulaire par le Ministère de la Famille.

SIGNATURE : Il est possible de signer numériquement ce document en ajoutant votre signature dans l'option [Votre Fiche] du menu principal.

0%

PROCÉDURE

1. Si une rétroactivité est programmée, effacez-la.
2. Créer la rétroactivité pour 2020-2022 en cliquant sur ce bouton.
3. Vérifiez les taux, si une erreur apparait avisez-nous.
4. Imprimez le rapport à remettre à la RSG puis valider, conservez une copie.
5. Ajouter les montants à la rétribution courante.
6. Faire parvenir aux RSG par courriel les documents :
 1. Confirmation du montant de la rétroactivité.
 2. Lettre : Confirmation du montant de la rétroactivité. (Voir signature numérique plus loin)
7. Imprimer le sommaire des ajustements pour vos dossiers.

PROCÉDURE - RÉTRIBUTION

Autres ajustements (+)	AI. Désinfection	Ret. Préventif.	Av. Subvention	Av. Rétroacti	Rétroactivité	Autres	Formation ...		
	0	0	0	1	2873.6	0	0		2873.6

2

 $2\ 873.60 \$ - (\text{Syndicat}) 5.90 \$ - (\text{APSS}) 105.16 \$ = (\text{Rétro. net}) 2\ 762.54 \$$

1

Plus ...

Autres ajustements	2 873.60 \$ - (Syndicat) 5.90 \$ - (APSS) 105.16 \$ = (Rétro. net) 2 762.54 \$	2 873.60
--------------------	--	----------



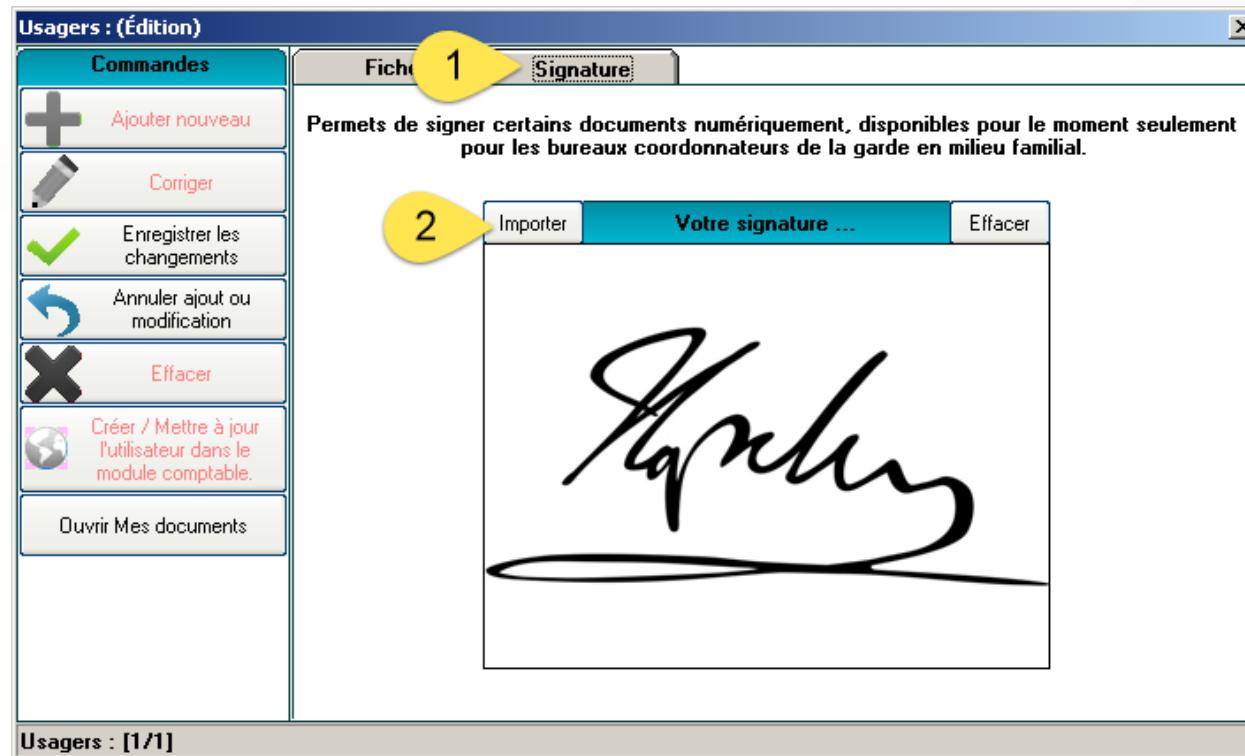
1. Le montant de la rétroactivité affiché sur le bulletin de versement de la subvention doit être le montant brut avant déductions pour les APSS et la cotisation à l'association des RSG.
2. Afin de faciliter la compréhension et harmoniser le montant avec la lettre nous avons indiqué le calcul des déductions et affiché le montant NET du versement de la rétroactivité dans la note.
3. Note concernant le formulaire de la CSQ : Sur le formulaire fourni par le Ministère, la cotisation à l'association calculée sur la portion de la retenue des APSS n'apparaît pas dans le total, car ils présument que ce montant sera retenu au moment de verser les APSS en juin, ce qui n'est pas le cas avec Enfantin, la cotisation est tout de suite retenu.

PROCÉDURE : SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE LA LETTRE DE CONFIRMATION.

1. Le nom, le prénom, titre et la signature de l'utilisateur courant seront utilisé.
2. Pour les mètres à jours, cliquez sur le bouton [Votre fiche] à partir du menu du haut.



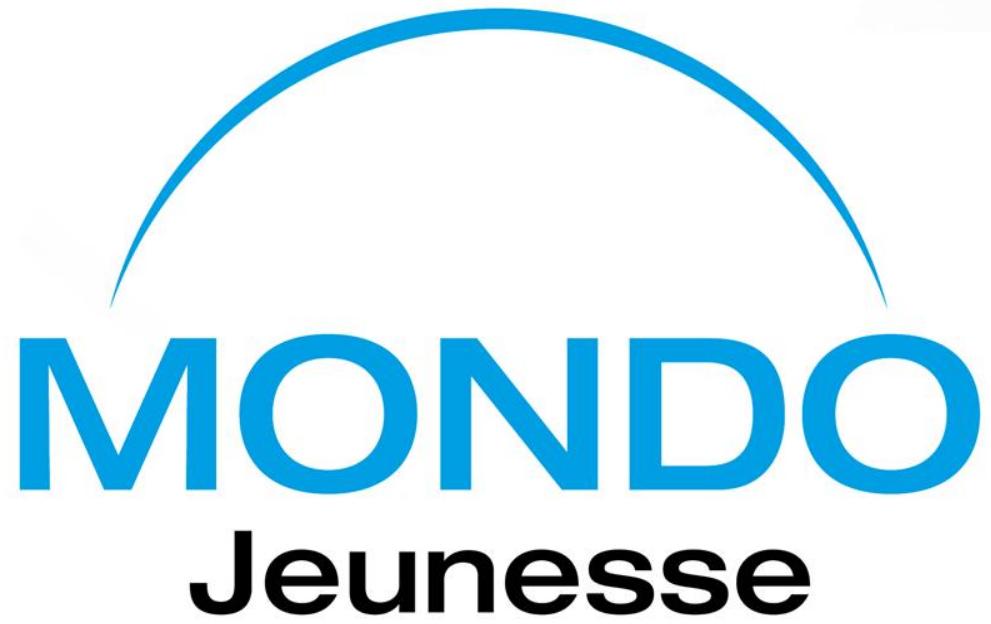
PROCÉDURE : SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE LA LETTRE DE CONFIRMATION.



1. Sous l'onglet signature.
2. Cliquez sur [Importer pour aller chercher votre signature électronique].

PROCÉDURE : SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE LA LETTRE DE CONFIRMATION.

- La signature doit être un fichier de type image : .JPG .PNG .BMP .GIF ou autre.
- La signature ne doit être incluse dans un document tel que WORD, EXCEL, PDF ou autre.
- Pour une meilleure qualité, la signature doit être scannée en haut résolution et elle doit utiliser tout l'espace de la zone de l'image.



MAJ : 01-04-2022

7695 avenue Papineau
Montréal, QC, H2E 2H1

Tél. 514 990-1625 | 1 877 990-1625

Fax. 514 282-8011

www.mondojeunesse.com
bonjour@mondojeunesse.com